

Covid-19 / Appel à projets exceptionnel pour soutenir la scène artistique et culturelle marocaine

Coopération culturelle

Dans le cadre de la Convention de partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement entre le Royaume du Maroc et la France, signée le 25 juillet 2003 à Rabat, des efforts conjoints sont déployés par nos deux pays pour développer la coopération dans les domaines de la culture et du savoir, et pour promouvoir et soutenir le secteur artistique et culturel marocain.

Le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France et l'Institut français du Maroc apportent ainsi leur appui à la jeune création artistique marocaine, au développement des politiques publiques de la culture, et à la formation des artistes et des professionnels du milieu culturel et des médias. Cet appui a vocation à s'intensifier lors des moments difficiles, comme celui que nos deux pays traversent en ce moment.

Programme de subventions

Cet appel à projets exceptionnel du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France, vise à soutenir un secteur particulièrement touché et fragilisé par la crise sanitaire et à renforcer la cohésion sociale en permettant la mise en place d'actions artistiques en direction de populations dont l'accès à la culture est limité. L'art urbain constitue le principal axe de cet appel à projets qui devra s'appuyer sur les trois piliers de l'éducation artistique : la pratique artistique, l'acquisition de connaissance contribuant à la construction d'un jugement esthétique et la rencontre avec les œuvres et les artistes.

Destinataires de l'appel

Cet appel à projets est ouvert aux **associations culturelles marocaines et aux artistes auto-entrepreneurs**.

Objectifs

Les objectifs de cet appel à projets sont, en fournissant aux associations porteuses de projets culturels et aux artistes un soutien à la fois financier de l'Ambassade de France et pratique des antennes de l'Institut français du Maroc, de :

- Développer une offre éducative et culturelle en direction des citoyens les plus éloignés de la culture.

- Soutenir des projets artistiques et culturels liés à l'éducation artistique et culturelle, au genre, à la diversité et à l'inclusion sociale.
- Agir comme levier, en fournissant aux associations et artistes demandeurs, les ressources nécessaires au développement de nouveaux projets éducatifs et culturels qui contribueront à renforcer la cohésion sociale.

Financement

Le soutien s'inscrit dans une démarche **exceptionnelle**.

Il s'agit d'un programme inédit dont l'objectif est de renforcer les soutiens directs auprès des structures associatives culturelles et des artistes.

Le soutien ne pourra dépasser 60% du budget total du projet.

Critères

d'éligibilité

Seront privilégiés, les projets :

- **Inclusifs** : qui considèrent les communautés et environnements locaux. Une attention particulière sera portée aux projets participatifs qui associent les jeunes citoyens.
- **Pédagogiques** : qui proposent des temps d'échanges, initient un dialogue ou prévoient des ateliers publics. Les projets d'éducatifs artistiques et culturels imaginés en collaboration avec des écoles, des collectifs ou associations de soutien aux minorités et agissant contre l'exclusion sociale, économique ou de genre.
- **Accessibles** : qui s'inscrivent dans des territoires peu équipés culturellement et artistiquement et qui prennent en compte les spécificités du public auquel il s'adresse et contribue à une démocratisation artistique et culturelle.
- **Urbains** : qui privilégient des modes d'expressions issues du domaine de l'art urbain (graffiti, hip-hop...) dans l'espace public.
- **Paritaires** : qui seront attentif à la prise en compte de la parité femme/homme.

Les dépenses éligibles pour les projets artistiques et culturels sont les suivantes

- Achat de prestation (cachets d'artistes, matériel technique...)
- Voyages et accueil d'artistes et/ou d'intervenants pour la formation
- Fonctionnement de la structure (dans la limite de 10% du montant de la subvention sollicitée)
- Achat et location de petit matériels

Engagement

Une candidature requiert le dépôt dans les délais de l'ensemble des pièces à fournir mentionnées dans ce même formulaire. En cas d'acceptation de leur dossier, les bénéficiaires de la subvention du Service de coopération et d'action culturelle s'engagent :

- à fournir avant le début de l'action un dossier complet et conforme de demande de subvention comprenant une attestation bancaire, pour une association les statuts de l'association, la liste à jour des membres du bureau, le récépissé de dépôt en préfecture de l'association, pour un artiste l'attestation d'autoentrepreneur, un budget global et plan d'emploi prévisionnel de la subvention ainsi que le bilan moral et le compte-rendu d'emploi de la dernière action subventionnée par le SCAC. Tous ces documents doivent être traduits en français.
- à mentionner le nom de l'Ambassade de France au Maroc parmi leurs partenaires.

- à mettre le logo de l’Ambassade de France sur tous les supports de communication relatifs à l’action (site internet, plaquettes, affiches, actes, etc.)
- à produire avant le 31 décembre 2020 le bilan financier réel en dépenses et en recettes de l’action (budget global et plan d’emploi de la subvention)
- à fournir un bilan moral de l’action menée.

**Ouverture de
l’appel à projets**

6 avril 2020

**Date limite du dépôt
des candidatures**

20 mai 2020

Cet appel à projets exceptionnel de soutien à la scène artistique et culturelle marocaine est lancé le lundi 6 avril 2020 et sera ouvert jusqu’au mercredi 20 mai 2020.

Pour déposer votre candidature, nous vous invitons à envoyer un dossier complet à la Direction Générale de l’Institut français du Maroc par email à :

Thibaud Retailleau, chargé de coopération culturelle : cooperationculturelle@institutfrancais-maroc.com

Une commission de sélection des dossiers se réunira au mois de juin 2020 et les lauréats seront informés directement par email à l’issue de la commission.

Toutes les équipes de l’Ambassade de France au Maroc et de l’Institut français du Maroc sont mobilisées pour soutenir les professionnels du secteur artistique et culturel au Maroc.

ANNEXE 1 – PIÈCES JUSTIFICATIVES

A remplir obligatoirement et à joindre au dossier de candidature

- dossier de présentation du projet
- budget global détaillé de l'opération indiquant les cofinancements acquis ou demandes en cours (le document type présentant les données budgétaires requises figure, ci-dessous)
- plan d'emploi prévisionnel de la subvention précisant la nature et l'utilisation prévue
- annexe 2

Il est impératif que le budget soit équilibré, le total des dépenses doit être égal à celui des recettes (A = B)

Exemple :

Dépenses / coûts		Recettes / financement		
			Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Communication	10 000	Banque Mécène		15 000
Défraiements	6 500	Soutien Wilaya	8 300	
Transports	25 000	Fonds propre association	7 000	
...	650	Entreprise ABC		3 040
...	890	Nom financeur ...		
...	...	SCAC	7 700	
		Valorisation apports en nature entreprise x		900
		Site IFM (valorisation apport en nature, ...)	1 100	
TOTAL DEPENSES	43 040	TOTAL RECETTES	43 040	

Dépenses / coûts		Recettes / financement		
Type de dépense	montant correspondant	Nom financeur	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 1	montant correspondant	Nom financeur 1	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 2	montant correspondant	Nom financeur 2	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 3	montant correspondant	Nom financeur 3	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 4	montant correspondant	Nom financeur 4	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense 5	montant correspondant	Nom financeur ...	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
Type de dépense ...	montant correspondant	SCAC	Montant acquis	Montant sollicité/demande en cours
TOTAL DEPENSES	A	TOTAL RECETTES	B	

ANNEXE 2 – FORMULAIRE

A remplir obligatoirement et à joindre au dossier de candidature

Le projet

Association de rattachement ou artiste :

Intitulé :

Discipline :

Date(s) et lieu(x):

Responsable du projet

Nom et Prénom :

Qualité du responsable :

Téléphone :

Courriel :

Nature de l'aide demandée

Montant de la subvention demandée :

Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à projets ? :

Partenariat éventuel avec un des 12 sites de l'Institut français du Maroc sur ce projet :

Si vous avez bénéficié précédemment d'un soutien du SCAC ou d'un des sites de l'IFM, préciser l'année, la nature et le montant de ce soutien :